

Distr.
GENERALE

TD/B/GSP/AUSTRALIA/16
24 août 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

SYSTEME GENERALISE DE PREFERENCES

Schéma de l'Australie

Modification

Le secrétariat de la CNUCED a reçu de la Mission permanente de l'Australie la communication ci-après concernant le statut des républiques de l'ancienne Yougoslavie au titre du schéma australien de préférences :

"Suite à notre lettre du 4 juin, distribuée sous la cote TD/B/GSP/AUSTRALIA/15 le 30 juin 1992, nous souhaitons vous notifier les modifications ci-après apportées à la liste des bénéficiaires du schéma australien de préférences :

La Yougoslavie a été radiée de la liste des bénéficiaires du schéma de préférences à compter du 1er janvier 1992. La Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et l'ancienne république yougoslave de Macédoine y ont été inscrites avec effet au 1er janvier 1992. Le Monténégro, qui avait été inscrit le 1er mars 1992, a été radié de la liste des bénéficiaires avec effet au 2 juin 1992, conformément à l'application par l'Australie de la résolution 757 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer la présente modification en tant que document de la CNUCED."